

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 62

chargée de l'examen du préavis 2022/08 « Crédit cadre d'investissement de CHF 10'805'000.- pour la modernisation et l'extension des réseaux informatiques pédagogiques dans les bâtiments scolaires ainsi que pour l'équipement des classes en affichage numérique frontal »

Rapporteur

M. Olivier MARMY Libéral-Radical

Membres présents

M ^{me} Denise	GEMESIO	Libéral-Radical
M ^{me} Françoise	PIRON	Libéral-Radical
M. Louis	DANA	Socialiste
M ^{me} Esperanza	PASCUAS ZABALA	Socialiste
M ^{me} Anne	BERGUERAND	Les Verts
M. Eric	BETTENS	Les Verts
M ^{me} Constance	VON BRAUN	Les Verts
M. Sevgi	KOYUNCU	Ensemble à Gauche
M. Mathias	PASQUIER	Vert'libéraux
M ^{me} Josée Christine	LAVANCHY	UDC

Membres excusés

M. Benoît	GAILLARD	Socialiste
M ^{me} Astrid	LAVANDEROS BERRIOS	Socialiste

Représentant de la municipalité / Direction EJQ

M. David Payot, directeur
M^{me} Barbara de Kerchove, cheffe de service

Direction Logement, environnement et architecture

M. Thierry Crettol, Service organisation et informatique (SOI)

Notes de séances

M^{me} Vanessa Maurer, assistante de direction

Lieu : Bâtiment administratif de Chauderon 9, salle de conférences, 5e étage

Date : 18.05.2022

Début et fin de séance: 16 h 00 - 17 h 00

1. Présentation du rapport-préavis

M. Payot explique que plusieurs facteurs permettent de présenter aujourd'hui une planification de l'équipement informatique des classes lausannoises, longtemps attendu. Le Canton a défini une éducation numérique répondant à différents enjeux : en formant à l'usage des outils informatiques, mais aussi à la programmation et donc à leur conception, et enfin à la communication et aux média pour permettre aux

Conseil communal de Lausanne

élèves d'avoir une distance critique par rapport aux outils informatiques de communication. Partage des responsabilités entre canton et communes : d'une manière générale, le mobilier relève du Canton et la pédagogie de l'école. Pour la question de l'Affichage numérique frontal (ANF), la clarification des responsabilités financières a été définie en 2020 dans le cadre d'une négociation Canton-communes par le DFJC et les associations faitières (UCV et AdCV) : les ordinateurs relèvent du Canton et la modernisation et le développement du réseau filaire ainsi que l'ANF relèvent des communes. Pour l'ANF, un forfait maximum de CHF 2'500.- par classe a été convenu entre le Canton et les communes. Des appels d'offre ont été faits en conséquence. Il a été décidé d'une prise en charge par le Canton au final de la technologie déportée (Apple TV). Un autre enjeu est celui des priorités : tous les collègues ? Lesquels en premier ? Le présent préavis propose une stratégie à cet égard.

2. Discussion générale

Les commissaires abordent tour à tour les questions du rôle du canton vs commune, de la bonne inscription de cette modernisation dans le contexte des rénovations des bâtiments scolaires, d'une éventuelle concurrence entre les budgets respectifs rénovation/modernisation informatique, de la répartition des charges canton-commune également compte tenu du support et maintenance, de la prise en compte d'équipement déjà existant (tableau blancs), du bilan énergétique et de la consommation supplémentaire liés aux nouveaux équipements.

Enfin, même si la montée en puissance de l'informatique scolaire et de la formation accrue des élèves est saluée, la question plus générale du « rapport de l'enfant à l'écran » est évoquée, référence étant faite au programme genevois « cycle orientation 22 » qui a connu des résistances, voire à l'exemple d'écoles californiennes complètement déconnectées. Un commissaire relève judicieusement que ces questions de fond ne sont pas l'objet de la séance, qui est en réalité relève plus de l'intendance que de la philosophie pédagogique.

La question de la stabilité de la politique cantonale, qui a la main sur le programme pédagogique informatique, est posée (changement de la direction du département).

M. Payot rappelle que l'éducation numérique a pour objet de « dé-diaboliser » les outils informatiques et que pour pouvoir les aborder, il faut être conscient de leurs limites (usage) et garder un esprit critique. Une école déconnectée est une démarche qui peut se faire dans une structure spécifique – notamment si les compétences des parents permettent de compenser l'absence de formation scolaire, ce qui pourrait expliquer l'exemple de la Silicon Valley. L'affichage numérique a suscité une réflexion (impact économique, adaptation à l'usage pédagogique) et le choix d'un affichage non tactile est volontaire car jugé pas indispensable ni un atout pour le corps enseignant. La pertinence, l'adaptation et la durabilité (CHF 2'500.- pour 8 ans) du matériel font partie de l'appel d'offre cantonal, les exigences en matière d'écologie aussi. Le préavis N° 2019/50 traitait la partie des compétences communales par une amélioration du Wifi afin de répondre à l'augmentation du volume des données transportées. Suite à l'accord canton-commune de 2020, il était donc logique de freiner ces travaux pour pouvoir les intégrer dans les perspectives actuelles plus globales. Actuellement, au fil des rénovations, les tableaux noirs sont ôtés en faveur

Conseil communal de Lausanne

de l'ANF, le remplacement est donc déjà entamé. Avec les salles d'enseignements spécialisés et autres salles, on arrive à 1'200 classes qui hébergent 750 groupes-classes. Déjà plus de 150 classes ont été équipées grâce aux rénovations finalisées. Il n'y a donc pas de contradiction entre rénovations et ANF - au pire, un décrochage du matériel ANF pré-existant sera nécessaire le temps de la rénovation.

M^{me} de Kerchove confirme que le programme de rénovation et d'assainissement suit son cours. Dans le cadre de la planification et de la modernisation du réseau, il s'agit de saisir l'opportunité pour coupler les démarches plutôt que les faire séparément. Elle souhaite, après obtention du crédit, préciser et affiner la stratégie. Le virage numérique est voulu par l'école vaudoise, elle commence par les plus jeunes élèves (vision pédagogique). Quelques établissements ont des projets pilotes. La Ville de Lausanne va adapter ses besoins à l'évolution de l'école.

M. Payot explique qu'il y a eu un accord entre les communes et le Canton, déterminant quels seront les moyens techniques utilisés. Il y a donc une stabilité globale et un sens donné à la démarche actuelle indépendamment du politique en charge du dossier. Concernant la consommation, M. Payot fait remarquer qu'elle est difficilement estimable car on ne sait pas quel sera le temps d'utilisation de ces outils. Il se peut que le corps enseignant utilise d'autres outils pédagogiques en parallèle. Au chapitre de la santé, les problématiques psychologiques et sociales peuvent être prévenues grâce à un encadrement pédagogique. Concernant la vue, l'affichage respecte une distance qui nous permet aussi de dire qu'il n'y a pas de risque pour les écoliers – et au niveau du rayonnement, les sources sont limitées car le câblage est assuré jusqu'à chaque classe, permettant une puissance moindre.

M^{me} de Kerchove rappelle que les premiers projets pilotes de 2018 visent un usage et renforcement des compétences informatiques du corps enseignant. Le plan de formation en lien avec le PER (Plan romand des études) a été revu en 2020. Au sujet de la maintenance, celle des outils pédagogiques sera assumée par le Canton qui, grâce à la mise en place de ces nouvelles infrastructures, aura la main sur l'ensemble du dispositif pédagogique, excepté le câblage.

3. Lecture du rapport-préavis

Lors de la lecture point par point du rapport-préavis les commissaires posent diverses questions relatives aux aspects techniques du projet (câblage, réseau filaire vs sans fil, collaboration avec SIREN pour l'alimentation par panneau photovoltaïques).

Les éclaircissements sont amenés par Mme de Kerchove et M. Crettol, à la satisfaction de la commission.

Conseil communal de Lausanne

Conclusions de la commission :

La commission vote les conclusions suivantes (sans amendement ni vœu.)

1. allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 10'805'000.- pour la modernisation et l'extension des réseaux informatiques pédagogiques dans les bâtiments scolaires ainsi que pour l'équipement des classes en affichage numérique frontal :
 - OUI à l'unanimité
2. amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par le budget du Service des écoles et du parascolaire, rubrique 5800.331 :
 - OUI à l'unanimité
3. faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 :
 - OUI à l'unanimité
4. balancer les dépenses et amortissements du crédit d'investissement ouvert de CHF 1'350'000.- (5800.509.5109) par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ci-dessus :
 - OUI à l'unanimité

Lausanne, le 19 août 2022

Le rapporteur :
Olivier Marmy